

Ce que je viens de dire à l'égard du sirop de Cuisinier est également applicable au sirop dépuratif composé, de M. Larrey, auquel on ne doit faire ajouter le deuto-chlorure de mercure qu'au moment de le prescrire, et dans une quantité que le malade puisse prendre en deux jours; ou, comme le recommande M. Jourdan, « on verse une cuillerée de la solution de Van-Swiéten dans chacun des quatre premiers verres de tisane que le malade doit boire dans la matinée; ou bien on lui donne le matin, à jeun, une cuillerée de cette même dissolution, dans trois ou six onces de sirop sudorifique; et le reste de la journée, il boit une tisane préparée avec une once de salsepareille et une once de gayac qu'on fait bouillir dans deux livres d'eau jusqu'à réduction de moitié; au bout de quelques jours il prend la dose entière de liqueur, c'est à dire deux cuillerées, et continue ainsi jusqu'à parfaite guérison. »

Les sudorifiques ne sont communément conseillés que contre les maladies vénériennes anciennes, surtout contre les affections des systèmes cutanés, muqueux, lymphatiques, fibreux et osseux, et principalement lorsqu'elles ont été combattues sans succès par le mercure, telles sont, par exemple, les ulcères de la membrane muqueuse, ceux de la peau, les taches et les éruptions cutanées, les pustules, les excroissances, les tumeurs glanduleuses, les gommages, les douleurs ostéocopes, les névroses, les caries, le marasme, l'affaiblissement des facultés morales, etc.; je les ai néanmoins employés souvent avec succès, selon ma méthode, c'est à dire en les associant aux dépuratifs et aux purgatifs contre les symptômes consécutifs récents, tels que les bubons, les chancres, les pustules des parties génitales, l'orchite, qui incline à l'état chronique, après avoir préalablement combattu les accidens inflammatoires par les adoucissans et les saignées locales ou générales.

J'ai indiqué et discuté dans ce chapitre les différentes ma-

nières d'administrer les robs et les sirops sudorifiques; je désire que le lecteur judicieux et de bonne foi puisse reconnaître que je n'ai été guidé que par l'amour de la science et de la vérité.

Je terminerai en citant quelques propositions que le docteur Devergie a développées dans une série de lettres qu'il a publiées contre la doctrine enseignée par M. Richond; on peut résumer les avantages du traitement végétal en disant :

« 1° Que la syphilis, comme toutes les maladies contagieuses, pouvait se guérir sans spécifique; 2° que le mercure ne jouissait pas de cette propriété; 3° qu'il ne guérissait pas toujours la syphilis; 4° qu'il ne prévenait ni les rechutes ni les accidens secondaires, ni les consécutifs; 5° que les accidens secondaires ou consécutifs étaient alors plus tenaces, plus graves, et exigeaient plus de temps pour être amenés à guérison; 6° que le mercure développe chez certains malades une diathèse pseudo-syphilitique qu'on exaspère encore par la continuation du même remède; 7° qu'il occasionne des désordres graves, par son emploi prolongé, dans l'économie, souvent incurables chez certains individus; 8° que beaucoup d'autres médicamens partagent avec lui le titre d'anti-syphilitique; 9° qu'enfin la plus grande partie des affections multipliées, connues sous la dénomination de syphilitiques ou vénériennes, primitives ou secondaires, paraît se guérir sans mercure, et que beaucoup d'affections constitutionnelles cédaient encore à d'autres traitemens que les mercuriaux.

» Le traitement simple et rationnel est préférable au traitement mercuriel dans les maladies vénériennes ou syphilitiques récentes, récidivées ou secondaires.

» Les maladies des os deviennent plus rares; elles ont pres-

que disparu en Portugal, où depuis longues années on traite sans mercure les militaires et les gens du peuple. En Suède, le nombre des caries, des exostoses, des douleurs ostéosclérotiques qui, avant 1822, était de cinquante-quatre sur cent, dans les récidives après le traitement mercuriel, a diminué progressivement à un tel point que depuis 1827 jusqu'à 1831 il n'était plus que de six et demi sur cent; qu'actuellement, 1839, on n'en compte plus que trois ou quatre sur cent. Dans nos hôpitaux militaires, où le traitement simple est préconisé, à peine en voyons-nous un sur cinq cents.

» On ne rencontre plus que très rarement dans nos hôpitaux civils et militaires les tableaux hideux et les désordres graves qui ont servi à feu Dupont à modeler ces faits curieux qui enrichissent la clinique de la maladie syphilitique et le musée Dupuytren, et qui, en 1826, étaient si communs dans les hôpitaux de Paris, tels que celui des vénériens, de Saint-Louis, du Val-de-Grâce, etc.

» Ces figures hideuses et ces désordres graves de l'économie sont encore fréquents et très communs dans les pays où le mercure fait la base du traitement des maladies syphilitiques, en Angleterre par exemple, et Londres en particulier. »

Je vais maintenant étudier les propriétés et le mode d'emploi des substances spécialement indiquées pour la guérison des blennorrhagies, qui sont une des formes les plus fréquentes des maladies vénériennes.

ARTICLE VIII.

Du Copahu et du Poivre cubèbe.

Le copahu et le poivre cubèbe étant presque généralement employés dans les mêmes cas, et pouvant, comme antigonorrhéiques, se remplacer l'un l'autre, j'ai réuni dans le même chapitre ce qu'il importe de savoir de chacune de ces substances.

En parlant de l'urétrite aiguë et chronique, j'ai indiqué, pag. 173 et suiv., les règles générales qui doivent être observées dans leur traitement respectif. J'ai dit, à l'égard des gonorrhées récentes, qu'on ne devait pas les arrêter subitement par des injections intempestives, ni même chercher à les faire avorter par une médication révulsive dirigée sur le tube intestinal; la diète, les boissons délayantes, les topiques émollients, les sangsues, le repos, en un mot, le régime antiphlogistique devant être préféré; néanmoins le traitement abortif ne manque pas de partisans. L'usage des injections pratiquées dans cette vue, et qui a été en réputation en Angleterre, n'a été accueilli en France qu'avec réserve, il est vrai, et les praticiens judicieux ne l'y accrédièrent pas, parce que c'est un moyen qui présente beaucoup de dangers et qui est rarement suivi de succès; mais il n'en est pas de même du copahu et du poivre cubèbe, que beaucoup de médecins administrent aujourd'hui, dans l'intention de couper subitement la gonorrhée. MM. Ribes et Larrey assurent avoir employé le copahu, en vue de cette médication, presque toujours avec succès.

C'est ordinairement dans les premières vingt-quatre ou trente-six heures de l'invasion de l'écoulement, avant que la phlogose de l'urètre soit complètement développée, qu'on propose de faire usage des moyens propres à faire avorter

cette affection ; dans ce but, on fait avaler ou on administre en lavemens une ou deux onces de copahu ou de poivre cubèbe ; le lendemain, et même plusieurs jours de suite, on continue l'usage de ces moyens, à la dose de deux à quatre gros chaque fois ; mais il serait dangereux d'insister plus long-temps ; cette méthode ne doit même être employée que chez les personnes robustes et lorsqu'il n'existe aucun signe d'irritation du tube intestinal. En parlant des térébenthines, dont le copahu fait partie, Schwilgué fait remarquer qu'elles déterminent quelquefois l'hématurie, une véritable phlegmasie de l'urètre, et d'autres fois la suppression subite du catarrhe urétral ; différence d'action qui tient nécessairement à la disposition organique ou à l'état morbide dans lesquels on les a administrées ; ce qui doit imposer, à l'égard du copahu et des autres térébenthines, de ne jamais les employer dans le catarrhe aigu de la vessie, ni dans l'urétrite inflammatoire et douloureuse.

Le *traitement révulsif* de la gonorrhée se distingue du traitement abortif par l'époque où il convient d'en faire usage ; ce dernier tend à déplacer l'irritation de la muqueuse génitale et à en obtenir la résolution par des moyens révulsifs dirigés sur le tube intestinal et administrés dès les premiers momens de la maladie. Le traitement appelé spécialement révulsif, qui consiste dans l'emploi des mêmes moyens, mais à plus petites doses, ne doit s'appliquer qu'aux écoulemens rebelles, c'est à dire à ceux qui existent encore après avoir été traités pendant trente à quarante jours par les moyens ordinaires, et lorsqu'ils ont cessé d'être douloureux. Le baume de copahu manque alors rarement son effet lorsqu'il est employé convenablement ; la manière la plus usitée d'en faire usage est de le faire prendre dans du vin blanc incorporé avec du sucre, en potions alcoolisées ou en mixtures diverses, que l'on peut aromatiser, mais qui n'en conservent pas moins un goût fort désagréable qui produit

une grande acreté à la gorge et à l'estomac, et qui en fait négliger ou rejeter l'usage lorsqu'on le donne en trop grande quantité ; on le prescrit ordinairement à la dose d'une demi-once à une once par jour ; quelques médecins en ont même porté l'usage jusqu'à deux ou trois onces en vingt-quatre heures ; mais à cette dose il purge fortement, il occasionne des coliques et détermine une irritation des voies digestives, qui peut avoir des suites fâcheuses, ce qui doit s'opposer à ce qu'on le donne à une dose si élevée.

La potion de Chopart, qui est un médicament composé, n'agit, selon quelques médecins, que comme tous les purgatifs drastiques, ce qui pourrait faire présumer que toutes les substances capables de produire une forte purgation devraient convenir également dans le traitement révulsif de la blennorrhagie ; mais il paraît que le copahu, ainsi que le poivre cubèbe, agissent d'une manière spéciale sur les gros intestins, surtout sur le rectum ; de même qu'il y a des médicaments, comme le pense M. Desruelles, « qui agissent particulièrement sur la contractilité de telle ou telle partie du canal alimentaire, plutôt que de telle autre. »

Si effectivement le copahu exerce une action spéciale sur le rectum, il doit mériter la préférence sur les autres purgatifs, comme moyen de révulsion, dans la blennorrhagie, en raison du voisinage de cet intestin avec les organes génitaux ; et cette considération a dû porter plusieurs médecins à administrer le copahu en lavemens, ainsi que M. Desruelles assure l'avoir fait avec un succès égal à celui que l'on peut attendre de son usage intérieur ; mais, dans ce cas, on doit l'administrer à très hautes doses, telles que trois à six onces injectées dans le rectum plusieurs fois par jour.

On est dans l'usage de seconder les effets du copahu par un régime léger et adoucissant ; mais si, malgré ces précautions, il occasionne des vomissemens ou des spasmes de l'estomac, il faut en cesser l'emploi. On pense assez générale-

ment que ce médicament ne doit ses propriétés qu'à son huile essentielle. Schwilgué et M. Dublanc jeune ont particulièrement exprimé cette opinion; néanmoins quelques médecins pensent que la résine de copahu, seule, agit avec autant d'efficacité que le copahu pourvu de son huile essentielle, ce qui est au moins contestable. M. Dublanc, partageant le sentiment de Schwilgué, a cherché à extraire l'huile essentielle de copahu, et à le rendre moins désagréable à prendre. Par suite de ses expériences, ce chimiste reconnut qu'en ajoutant quelques gouttes d'acide sulfurique à cette huile, elle prenait une couleur rosée et perdait en partie son odeur et sa saveur désagréables. L'expérience a appris que cette huile ainsi modifiée, administrée à la dose d'un gros à deux gros, produit le même effet que le copahu donné à la dose d'une demi-once à une once.

On a remarqué que l'usage du copahu, donné à fortes doses, occasionne quelquefois une éruption semblable à la rougeole, ce qui arrive plus particulièrement chez les individus dont les organes digestifs sont irrités, et doit être une raison de plus de ne faire usage de ce médicament que lorsque le tube intestinal est sain.

Le *poivre cubèbe* a aujourd'hui autant de partisans que le copahu, dont il n'a pas la saveur désagréable, quoiqu'il soit d'une grande âcreté; on l'administre en poudre ou en électuaire, dont le miel ou un sirop agréable peuvent former la base; on le donne ordinairement à la dose d'un demi-gros à une once, en vingt-quatre heures; on ne doit l'employer, de même que le copahu, que chez les individus d'une bonne constitution, et dont le canal alimentaire n'est le siège d'aucune maladie préexistante; il produit à haute dose les principaux signes de l'irritation stomacale, tels que la soif, la chaleur à la peau, la sécheresse ou l'ardeur de la gorge; et, en raison de son action spéciale sur le rectum, il occasionne souvent le ténésme. Le poivre cubèbe est regardé

comme l'un des révulsifs les plus efficaces qu'on puisse employer contre l'urétrite, et lorsqu'on l'associe au baume de copahu, à doses égales, il paraît agir plus promptement. Le mélange de ces deux substances se donne ordinairement sous forme d'opiat, de robs, de pilules, de dragées.

On a proposé comme révulsifs, dans le traitement de la gonorrhée, beaucoup d'autres moyens, tels que le baume de Tolu, les térébenthines, le cachou, la teinture d'iode, etc., mais ils ont peu d'efficacité, ce qui doit en faire rejeter l'usage.

Tous les malades atteints de gonorrhées sont ordinairement très pressés pour que le médecin fasse cesser l'écoulement qui fait leur désespoir; ce désir est naturel, mais le médecin sage doit les avertir du danger qui existe à le supprimer brusquement, et les soumettre à un traitement dépuratif pour les préserver de tout accident consécutif.